RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 25196
Numéro SIREN : 538 422 650
Nom ou dénomination : EUKRATOS SELECTION

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2023 sous le numéro de dépôt 37697

EUKRATOS SELECTION

Société d'Investissement à Capital Variable
538.422.650 R.C.S. Paris
Siège Social 15, rue Marsollier, Paris (2e)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trente avril, à 15 heures, les actionnaires de la société « **EUKRATOS SELECTION** », Société d'Investissement à Capital Variable, (« la Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, par avis inséré dans le « Quotidien Juridique » du 14 avril 2021 et l'erratum du 19 avril 2021, ainsi que par lettre ordinaire adressée à tous les titulaires d'actions nominatives inscrits dans le délai statutaire.

Monsieur Robert de METZ préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Aucun actionnaire n'acceptant la fonction, il n'est pas désigné de scrutateur.

Madame Angélique LACHENS est désignée comme Secrétaire.

Monsieur Olivier GILET, représentant le Cabinet PwC SELLAM, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué le 13 avril 2021, est absent et excusé.

Le Président de séance constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que, sur 6 180,57 actions composant le capital social le 29 avril 2021, 1 actionnaire, représentant 15 actions, est présent ou représenté.

Le quorum requis pour la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant atteint et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire n'étant pas soumise à quorum, l'Assemblée Générale Mixte est déclarée régulièrement constituée.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

- Examen et approbation du projet de rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et proposition d'affectation du résultat à l'intention de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Renouvellement des administrateurs (Monsieur Jean de LAMBERTYE et Monsieur Benoît BASSI pour le compte de LA FINANCIERE AMENON) pour une durée de 6 ans ;
- Nomination de Madame Alix d'OCAGNE en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans ;
- Nomination de Monsieur Vincent STRAUSS en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans ;
- Textes du projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Pouvoirs pour les formalités
- Constatation de la fusion-absorption du compartiment Eukratos Gérants Patrimoniaux par le compartiment Eukratos Gérants Libres et informations relatives au processus en cours du regroupement des catégories d'actions (regroupements des parts d'actions MC et IC avec la part d'actions AC) ;
- Pouvoirs pour les formalités

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

1/ un exemplaire du « Quotidien Juridique » du 14 avril 2021 ayant publié l'avis de convocation et l'erratum du 19 avril 2021, ainsi qu'un exemplaire de lettre de convocation adressée aux titulaires d'actions nominatives et celle adressé au Commissaire aux Comptes.
2/ la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires.
3/ . le rapport du Conseil d'administration,
. les rapports du Commissaire aux Comptes,
. le bilan et les comptes de l'exercice,
. le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.
4/ un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que le bilan, compte de résultat, la composition des actifs à la clôture de l'exercice ainsi que le rapport du Conseil, le projet des résolutions et les rapports du Commissaire aux Comptes ont été mis à la disposition des actionnaires aux siège social 15 jours avant la tenue de l'Assemblée et que ces mêmes documents ont été adressés dans le même délai aux actionnaires répondant aux conditions réglementaires requises qui en avaient fait la demande.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

RESOLUTIONS

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et celui du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés.

Elle constate que l'actif net et le nombre de titres étaient par compartiment :

	Actif net au 31 décembre 2020			Actif net au 31 décembre 2019		
	Actions «AC»	**Actions «IC»**	**Actions «MC»**	Actions «AC»	Actions «IC»	Actions «MC»
	En Euros			En Euros		
EUKRATOS GERANTS PATRIMONIAUX	**449.687,67**	**228.863,21**	**1.244.651,91**	832.732,71	228.315,28	7.402.596,50
Eukratos Gérants Libres	**7.892.603,06**	**10.960.707,05**	**12.486.715,23**	10.225.880,92	17.342.707,30	12.728.578,81
Eukratos Gérants PEA	**12.202.268,99**	-	-	3.596.016,03	-	-
Eukratos Gérants Internationales	**9.101.259,16**	-	-	-	-	-

	Nombre de titres au 31 décembre 2020			Nombre de titres au 31 décembre 2019		
	Actions **«AC»**	Actions **«IC»**	Actions **«MC»**	Actions «AC»	Actions «IC»	Actions «MC»
EUKRATOS GERANTS PATRIMONIAUX	**86**	**0,8444**	**23,3196**	159	0,8444	138,749
Eukratos Gérants Libres	**603,3222**	**16,1646**	**93,7477**	806,2024	26,4847	98,7587
Eukratos Gérants PEA	**1.892,9765**	-	-	613,6025	-	-
Eukratos Gérants Internationales	**1.563,9023**	-	-	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution
L'Assemblée Générale, conformément à l'article 27 des statuts, prend acte des affectations des résultats et des plus values nettes, s'élevant à :

Compartiment	Affectations des résultats	Affectation des plus ou moins-values nettes
Eukratos Gérants Patrimoniaux	**-15 225,52**	**97.075,98**
Eukratos Gérants Libres	**-144 221,89**	**1.555.386,72**
Eukratos Gérants PEA	**-112 258,85**	**573 686,78**
Eukratos Gérants Internationales	**- 75 517,61**	**- 28 379,40**

Ces sommes seront intégralement capitalisées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, renouvelle les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Jean de LAMBERTYE
- LA FINANCIERE AMENON, représentée par Monsieur Benoît BASSI,

pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 février 2021, aux fonctions d'administrateur de Madame Alix d'OCAGNE, demeurant 4 rue Saint Florentin 75001 Paris, en remplacement de Monsieur Alain LECLAIR, en raison du décès de celui-ci le 15 juin 2020, et dont le mandat arrive à échéance l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2020. En conséquence, Madame Alix d'OCAGNE exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Alix d'OCAGNE pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, nomme en qualité de nouvel Administrateur, Monsieur Vincent STRAUSS, demeurant 3 avenue Elisée Reclus 75007 Paris né le 2 mai 1956 à El Biar pour une période de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V

A TITRE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

après avoir pris connaissance du projet de fusion-absorption, aux termes duquel le compartiment EUKRATOS GERANTS PATRIMONIAUX (le « Compartiment Absorbé ») de la Société a transmis au compartiment EUKRATOS GERANTS LIBRES (le « Compartiment Absorbant ») de la Société, la totalité de ses éléments d'actif et de passif ;

après avoir pris acte de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers de l'opération en date du 13 novembre 2020 ;

et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- prend acte que le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion le 24 août 2020 et agissant pour le compte du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant, a préalablement approuvé l'opération de fusion-absorption ci-dessus visée ;

- confirme et approuve en tant que de besoin l'opération de fusion-absorption du Compartiment Absorbé par le Compartiment Absorbant, ainsi que les modalités d'évaluation des apports ;

- prend acte que les souscriptions et rachats des actions du Compartiment Absorbé ont été suspendus à compter du 24 décembre 2020 ;

- prend acte que la date à laquelle ont été arrêtés les actifs et les valeurs liquidatives ayant servi à l'évaluation conduisant à la détermination des parités d'échange est le 31 décembre 2020 ;

- prend acte que la détermination des parités d'échange et la réalisation de l'opération de fusion est intervenue au 12 mars 2021 ;

- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration et à ses mandataires à l'effet de signer tous actes et remplir toutes formalités nécessaires dans le cadre de la fusion susvisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présences pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Président
Robert de METZ

Certifié conforme à l'original
le 15 décembre 2022